

Atelier 2

Politique d'intégration en animation : liens et enjeux

Par M. Thomas Facchinetti, délégué aux étrangers du canton de Neuchâtel

Le canton de Neuchâtel accorde depuis 1848 des droits politiques aux étrangers. La nouvelle constitution de 2000 étend le droit de vote des étrangers au niveau cantonal et elle inscrit l'accueil, l'intégration des étrangères et des étrangers ainsi que la protection des minorités comme une tâche de l'Etat et des communes.

Dans l'optique neuchâteloise, l'intégration des étrangers désigne un processus d'adaptation mutuelle, aux niveaux individuels et collectifs, des populations suisses et étrangères. Elle implique la participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique. Il ne s'agit pas d'un alignement unilatéral des étrangers à une sorte de "moule helvétique" qui nierait les racines et références identitaires multiples des populations en présence, mais d'un ajustement réciproque et permanent des uns et des autres.

L'animation socioculturelle joue un rôle non négligeable en tant que soutien à ce processus d'adaptation mutuelle. Par la création de liens, de rencontre et d'échanges entre les personnes, l'animation contribue à l'existence d'une société ouverte, multiculturelle et respectueuse des différences.